

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2023/05/08

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	16
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Magnac-Bourg sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 27 novembre 2023

Objet

Décision modificative
n°2

Présents : Mr ANTOINE ; Mr BERTRAND ; Mr BOURDEAU ; Mr CELERIER ; Mr DELANOTTE ; Mme DELHAYE, Mr DESSANE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr LOCHARD ; Mr CHIBOIS ; Mr DUBOIS, Mr GAUTHIER ; Mr LAGORCE ; Mr RAINAUD.

- Mme GUEIDAN donne pouvoir à Mr LAGORCE
- Mr CHAZELLE donne pouvoir à Mr RAINAUD
- Mr CUBERTAFON donne pouvoir à Mr GAUTHIER
- Mr JAUFFRET donne pouvoir à Mr DUBOIS

Secrétaire de séance : Mr Eric-Olivier LOCHARD

Suite aux demandes de régularisations des Hauts de Quais des déchèteries du S.Y.D.E.D. 87 , et suite aux nouvelles directives du Comptable Public indiquant que les dépenses de logiciel et d'investissement des déchèteries doivent être imputées en fonctionnement, le Comité Syndical vote l'adoption de la décision modificative n° 2 suivante :

Fonctionnement dépenses			
65	6512	Droits d'utilisation Informatique en image	+ 45 000 €
65	658	Charges diverses de gestion courante	+ 75 000 €
67	678	Autre charges exceptionnelles	- 120 000 €

Le Président,
Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com